

## Inscrivez-vous avant le 31 décembre minuit sur les listes électorales pour voter pour l'UPR en 2015

**Vous voulez pouvoir voter pour les candidats de l'UPR aux élections de 2015 ?**



**VOUS DEVEZ ÊTRE IMPÉRATIVEMENT INSCRIT(E)  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES  
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 MINUIT**



**Important : si vous voulez voter pour l'UPR en 2015, vous devez être impérativement inscrit(e) sur les listes électorales avant le 31 décembre 2014 minuit.**

Pour toutes les précisions consultez la page officielle : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1367.xhtml>

Plusieurs élections vont se tenir au cours de l'année 2015 :

- a)- les élections "départementales" (ex- "cantonales"), qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015, afin de renouveler l'intégralité des conseils départementaux.
- b)- les élections régionales, qui auront lieu à une date non encore précisée mais en décembre 2015.
- c)- des élections partielles, comme par exemple l'élection législative partielle du Doubs qui aura lieu en janvier 2015, pour remplacer le départ de M. Moscovici, et à laquelle l'UPR présente des candidats.
- d)- sans compter que des élections inattendues peuvent toujours se produire, même si c'est peu probable (élections législatives générales en cas de dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République ; élection présidentielle en cas de démission du président de la République).

L'UPR compte présenter des candidats à plusieurs de ces échéances électorales, et notamment dans une vingtaine de cantons en mars, et dans la plupart des régions en décembre.

Or nous rappelons que SEULS PEUVENT VOTER LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES QUI SONT INSCRIT(E)S

## **Union Populaire Républicaine | UPR**

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
**SUR LES LISTES ÉLECTORALES.**

Nous rappelons aussi que, lors des élections européennes de juin dernier, des adhérents et des sympathisants de l'UPR (dont des expatriés) avaient été très déçus de ne pas pouvoir voter : ils s'étaient rendu compte - trop tard - qu'ils n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, ou qu'ils n'avaient pas fait leur changement d'adresse à temps.

-----

Nous informons que L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES S'ACHÈVE LE 31 DÉCEMBRE ET N'EST PLUS POSSIBLE ENSUITE.

C'est pourquoi nous attirons l'attention de nos adhérents et sympathisants qui souhaitent voter pour l'UPR en 2015 sur l'extrême importance des vérifications suivantes :

1)- vous devez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales de leur lieu de résidence.

=> NOTA : si vous avez pu voter sans problème aux élections européennes de 2014 et si vous n'avez pas changé d'adresse depuis lors, vous êtes normalement inscrit(e) sur la liste électorale et vous n'avez donc aucune formalité à accomplir.

2)- si vous n'êtes pas inscrit(e) - ou si vous avez un doute - vous devez vous inscrire au plus vite. LE 31 DÉCEMBRE 2014 À MINUIT, IL SERA TROP TARD.

Pour les précisions techniques sur comment il faut faire :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1367.xhtml>